

Témoignages

JOURNAL FONDÉ LE 5 MAI 1944 PAR LE DOCTEUR RAYMOND VERGÈS

N° 18426 - 72ÈME ANNÉE

Succès du rassemblement du 19 mai

Contre la loi El Khomri, forte mobilisation devant le siège du MEDEF-Réunion



À la lecture de l'avant-projet de loi El Khomri, le MEDEF s'était déclaré très favorable au texte. Les évolutions apportées n'ont pas changé fondamentalement la donne, la « loi travail » est défavorable aux travailleurs. Deux jours après les défilés de Saint-Denis et de Saint-Pierre, l'Intersyndicale CGTR-FO-FSU-Solidaires-UNEF a donné rendez-vous devant le siège du MEDEF-Réunion, dans le quartier d'affaires de la Mare à Sainte-Marie.

C'est dans la cour de l'ancienne usine de la Mare à Sainte-Marie, devenue un quartier d'affaires, devant le siège du MEDEF à La Réunion que l'Intersyndicale CGTR-FO-FSU-Solidaires-UNEF a décidé de placer le temps fort de ce 19 mai de grèves et de manifestations. Deux jours après les défilés de Saint-Denis et de Saint-Pierre, ils étaient plusieurs centaines à être présents devant ce lieu symbolique. Une forte délégation de Sainte-Su-

zanne participait à cette action, avec dans ses rangs Maurice Gironcel, maire de la commune et secrétaire général du Parti communiste réunionnais. Tour à tour, des représentants des syndicats, ainsi que du mouvement Nuit debout ont pris la parole. Tous ont présenté leurs arguments contre le projet de loi E Khomri, un texte qui ouvre la voie à une importante régression sociale.

Le MEDEF satisfait de l'avant-projet de loi

Depuis que François Hollande a décidé de donner une orientation clairement social-libérale à sa politique, il a tourné clairement le dos à la promesse de combattre « son ennemi la finance ». Manuel Valls, Premier ministre chargé de mettre en œuvre cette politique, avait été applaudi lors de son passage à l'Uni-

versité d'été du MEDEF. Il n'était alors guère étonnant que quand le gouvernement s'est attaqué au Code du Travail, ses premières propositions ont obtenu le soutien du MEDEF. À cause de la levée d'un front syndical uni, le projet de loi finalement présenté avait subi quelques retouches. Elles furent suffisantes pour qu'une minorité d'organisations syndicales passent du côté du gouvernement. Le MEDEF fait aujourd'hui la fine bouche, mais la loi adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale apporte incontestablement des avancées pour la cause des patrons. Ce qui est passé grâce à l'article 49-3 de la Constitution est une très grave ré-

gression sociale. En effet, le projet de loi El Khomri remet en cause la hiérarchie des normes, ce crée de fait un Code du Travail par entrecroisement, réduit à néant la portée des conventions collectives et porte un coup terrible aux syndicats, qui sont les élus des travailleurs dans les entreprises.

La bataille continue

La bataille est loin d'être terminée. Au Parlement, les sénateurs devront débattre du texte. Puis il reviendra devant l'Assemblée nationale. Et

même s'il est adopté, cela ne signifie pas qu'il sera appliqué. Voici 10 ans, un autre gouvernement était confronté à une forte vague de mécontentement face à un projet qui récrivait le Code du Travail au détriment des jeunes en créant le Contrat première embauche (CPE). La loi avait été adoptée avec le recours à l'article 49-3 de la Constitution, mais n'avait pas été appliquée. Cela rappelle l'importance de la lutte. Hier à la Mare, la détermination des syndicats était intacte : la mobilisation jusqu'au retrait du texte.

M.M.



Une partie de la délégation de Sainte-Suzanne avec Maurice Gironcel.

À l'appel de FO et de la FSU

Manifestation contre la réforme du collège

FO et FSU appelaient hier matin à un rassemblement devant le rectorat à partir de 9 heures. La revendication était la dénonciation de la réforme du collège. Appliquée depuis un an, elle est loin de recueillir le soutien de tous les enseignants. Au moment de son annonce et du débat parlementaire, elle avait fait l'objet d'une grande mobilisation syndicale. Un an plus tard, les syndicats sont toujours mobilisés pour demander une autre réforme. Une délégation a été reçue par l'administration.



Édito

Mayotte : à quel jeu dangereux joue la France ?

De France, les images des manifestations contre la loi El Khomri donnent une large place aux affrontements entre des casseurs et des policiers. Les scènes sont très violentes. Mercredi, pendant que des policiers défilaient pour dénoncer la haine dont ils se sentent victimes, deux d'entre eux ont failli être tués lors de l'incendie volontaire de leur véhicule. Les vidéos d'interpellation musclées fleurissent sur Internet. Ces images font passer au second plan les revendications légitimes du mouvement social, ce qui peut le discréditer aux yeux de certains. Les auteurs des faits de violence seront implacablement poursuivis et châtiés, a ainsi annoncé le Premier ministre.

Tout près de nous à Mayotte, des scènes aussi violentes ont lieu. Des casseurs mettent des familles hors de chez elles et incendient leur maison. Les gendarmes assistent à la scène mais contrairement à ce qui se passe en France, ils ne chargent pas les incendiaires. Les auteurs de ces actes ne sont pas interpellés et encore moins condamnés à de la prison ferme. Le travail des forces de police se limite à évacuer les victimes des violences vers la place de la République de Mamoudzou où elles sont parquées dans l'attente d'une solution.

Les incendies de Mayotte sont pourtant des actes prémédités. Cela fait déjà deux semaines que le tract annonçant une chasse raciste à Bouéni a été publié dans la presse mahoraise. Le gouvernement était donc prévenu. Il aurait pu

agir pour empêcher ce déchainement de violences. Rien n'a été fait, et le jour annoncé, les incendiaires sont passés à l'action sans avoir à trouver en face d'eux des cordons de CRS pour protéger les victimes désignées des exactions.

Ce traitement à deux vitesses interroge. Comment en France le gouvernement peut-il réprimer fermement des actes de violence tout en laissant impuni des actes de même nature à Mayotte, un territoire qui fait partie de la République et qui est même devenu un département français depuis 5 ans. Manifestement, le gouvernement refuse d'y appliquer les lois de la République. Les auteurs de ces actes seront-ils poursuivis avec la même rigueur que les casseurs en France ? Le gouvernement emploiera-t-il le même langage à leur égard ? Manifestement ce n'est pas le cas, c'est à se demander à quel jeu dangereux joue la France à Mayotte.

J.B.

Témoignages

Fondé le 5 mai 1944 par le Dr Raymond Vergés
71^e année
Directeurs de publication :
1944-1947 : Roger Bourdageau ; 1947 - 1957 : Raymond Vergés ; 1957 - 1964 : Paul Vergés ; 1964 - 1974 : Bruny Payet ; 1974 - 1977 : Jean Simon Mounoussany
Amourdom ; 1977 - 1991 : Jacques Sarpédon ;
1991- 2008 : Jean-Marcel Courteaud
2008 - 2015 : Jean-Max Hoarau
2015 : Ginette Sinapin

6 rue du général Émile Rolland
B.P. 1016 97828 Le Port CEDEX
Rédaction
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 29
E-mail : redaction@temoignages.re
SITE web : www.temoignages.re
Administration
TÉL. : 0262 55 21 21 - FAX: 0262 55 21 23
E-mail Avis, Abonnement : avis@temoignages.re
E-mail Publicité : publicite@temoignages.re

Communication en Conseil des ministres

Egalité réelle : l'Outre-mer en dernière position

Mercredi en Conseil des ministres a eu lieu la première communication sur la mise en œuvre de l'égalité réelle. C'est la première fois que le sujet est abordé dans cette instance. Le compte-rendu du Conseil des ministres est sujet à plusieurs remarques.

En mai 2015, le président de la République s'est rendu en Guadeloupe pour inaugurer un mémorial sur l'histoire de l'esclavage. À cette occasion, il a prononcé un discours donnant sa feuille de route pour l'Outre-mer. La dernière partie du mandat de François Hollande devra donc donner lieu à l'adoption d'un texte qui amènera l'Outre-mer à l'égalité réelle avec la France, au terme d'une période de 20 ans.

À la suite de cette déclaration, un député en mission, Victorin Lurel a été nommé. Il devait organiser la concertation avec les partis politiques et les parlementaires des territoires concernés. Une secrétaire d'État a été nommée pour s'occuper de cette question, Ericka Bareigts. Quand cette dernière a rencontré le Premier ministre, il s'est avéré que son champ d'action devait dépasser l'Outre-mer. En effet, le gouvernement a décidé que l'égalité réelle était une question qui devait être réglée dans toute la République. Victorin Lurel a ensuite rendu son rapport, contenant une proposition de loi sur l'égalité réelle. Lors de la remise de ce document au Premier ministre, ce dernier a annoncé le vote d'une loi d'orientation avant la fin de l'année. La communication lors du dernier Conseil des ministres est le premier acte concret qui permet de juger l'état d'avancement du projet.

Mesures liées à la réalité de la France

Entre le discours du président de la République et la communication en Conseil des ministres, un an s'est écoulé. Force est de constater

qu'entre le discours et cet acte, bien des choses ont changé.



L'égalité réelle n'est donc plus un chantier spécifique à l'Outre-mer. Les mesures mises en œuvre concerneront toute la République. Comme souvent, la question de l'Outre-mer vient à la fin. C'est le dernier des quatre points de la communication. Il apparaît donc que ce qui était le centre du discours du chef de l'État est devenu une déclinaison d'un plan national. On revient donc à la mise en œuvre classique des politiques publiques décidées à Paris.

Les priorités affichées sont en effet bien éloignées de la réalité de La Réunion. La première mesure pour l'égalité réelle vise à favoriser la maîtrise du français. Au bout de 70 ans d'intégration à la France, La Réunion compte plus de 110.000 illettrés. De plus, la langue créole est la langue maternelle sur son territoire. C'est aussi à La Réunion que la langue régionale est la plus dynamique. C'est une situation totalement différente des régions en France, où la politique d'assimila-

tion a fait du français la langue maternelle de quasiment toute la population.

La lutte contre le racisme et la discrimination est le second point des mesures pour l'égalité réelle. Si elle s'explique par les situations de conflit qui peuvent exister en France, à La Réunion la situation est totalement différente. Tous les Réunionnais sont des descendants d'immigrés. Ces derniers sont venus de civilisations très diverses et ont réussi à construire un peuple, une culture et une langue différente du français. D'ailleurs, La Réunion est souvent citée comme exemple dans ce domaine.

Simple déclinaison pour l'Outre-mer

L'Outre-mer n'apparaît qu'à la fin de la communication, en dernier point. À La Réunion, le PCR a été le seul parti à présenter des propositions dans le cadre de la concertation, aucun n'a été retenue. Manifestement, les mesures annoncées mercredi en Conseil des ministres ne placent pas comme première priorité des mesures spécifiques à l'Outre-mer pour régler les problèmes qui persistent depuis 70 ans. Elles mettent en avant l'intégration avec des mesures telles que la priorité à l'apprentissage du français. C'est pourtant cette politique d'intégration qui a donné les résultats qui ont justifié le concept d'égalité réelle.

M.M.

Billet philosophique

«Esprime ton liberté»

Manifestement — c'est le cas de le dire ! — le combat pour «l'amour de la sagesse» (la philosophie) continue à La Réunion ! Certes, trop de nos compatriotes sont encore les bras croisés, indifférents, résignés et inactifs face aux oppressions, injustices et autres "kouyonis" dont est victime la majorité de leur peuple. Mais quand on voit la quantité de manifestations qui sont organisées en ce moment dans le pays par diverses organisations syndicales, politiques et associatives du pays, l'espoir de la résistance réunionnaise persiste...



Ninine, Yasmine, Marie-France, Paule, Guylène et Odile (de gauche à droite), les militantes qui ont écrit et chantent les paroles du CD intitulé "Tantine Zaza".

Yves-Marie Adeline, docteur de l'université de Paris 1, a publié récemment un livre intitulé "Histoire mondiale de la philosophie", qui «permet une première approche de toutes les pensées conçues par les hommes et les femmes du monde entier depuis la plus haute Antiquité jusqu'à nos jours». Dans cet ouvrage, il souligne notamment l'importance de la philosophie dans les combats pour la démocratie car «les sociétés ne peuvent se développer qu'en communiquant les unes avec les autres, à l'instar des individus qui les composent».

Il ajoute : «Pas de communication, donc pas d'information, donc pas de transformation, donc pas d'évolution». Si nous voulons faire évoluer notre société vers davantage de fraternité réunionnaise, y a-t-il donc un autre moyen que d'en finir avec le système néo-colonial en place, par le dialogue, l'union et l'entente

dans la lutte contre la dictature du monde de la finance à La Réunion ?

«Des témoins de l'espérance»

Cette «lutte contre toutes les injustices, contre toutes les violences, pour la paix et la liberté» a été évoquée par Mgr Gilbert Aubry à l'occasion de la fête de la Pentecôte célébrée lundi dernier au Chaudron «sous le signe de la miséricorde». Dans cet esprit, l'évêque de l'Église catholique à La Réunion a invité les fidèles de cette communauté religieuse à être «des témoins de l'espérance» et à «se positionner dans la vie en fonction de l'essentiel».

Ces pensées en faveur de l'essentiel ont été exprimées aussi en début de semaine lors de la visite à La Réunion de Daniel Keller, le grand

maître du Grand Orient de France, qui fait partie d'un grand mouvement laïc qui a marqué notre histoire, notamment lors de la décolonisation officielle du pays il y a 70 ans. Pour ce dirigeant de la Franc-maçonnerie, «la volonté de fraternité est la marque de notre attachement à l'idée que nous avons une dette envers la société».

«Rest pa lo bra koizé»

Selon "Le Quotidien de La Réunion", pour Daniel Keller, «l'entraide c'est le fait d'aider un frère qui serait pas exemple au chômage» et pour cette raison, dit-il, «nous concourrons à l'amélioration matérielle et morale de l'humanité». Un engagement que sollicite également un groupe de militantes réunionnaises, Bann Fanm Kouraz, des femmes de quartier de l'Association pour la Promotion des Savoir-Faire Portoï, qui ont sorti récemment un CD sous le titre "Tantine Zaza", avec cinq belles chansons créoles.

Ces chants nous font part de plusieurs idées intéressantes à retenir, comme par exemple : «Tou lé zour nou travay pour nou gingn nout batay. Kisa ni lé, kosa na fé ? Touzour na donn la min. Na poursuiv nout somin». Et "Dan nou vi sat nou rosers", les dames nous disent : «Fo pa viv dan la ènn. I vo pa la pènn». En conclusion, nous citerons les dernières paroles d'une autre chanson : «Danse koman ti vé. Rest pa lo bra koizé. Sote koman ti vé. Esprime ton liberté». De belles perspectives pour les luttes à venir !

Roger Orlu

Ot é

« Dur dur pou konète l'istoir La Rényon ! » - Lé bon a savoir non ?

Dimansh, moin lété Sin-Pyèr pou manj in boushé avèk bann kamarad partou. In bon l'anbyans, in bonpé diskisyon intéresan. Dsi in pé tout z'afèr. Pou mon par moin nana ankor, dann mon tête, sak in moun sin-Pyèr té apré di dsi l'istoir nout péi... La pèrsone té i di komsa, èl i trouv pa normal la pa amontr anou, kan nou lété l'ékol, listoir nout péi.

Mèm l'ésklavaz nou té i koné pa sa lété i égzis isi La Rényon... touléka nou té i gnor sa la okip la moityé nout l'istoir. Mèm l'istoir z'angajé poitan sa la komans avan l'ané 1848 épi la fini in pé avan la dézyèm gèr mondyal-in pé i di 1937 par-la. Mèm nout l'istoir dopi dézyèm moityé vintyèm syèk ziska zordi nou la mèm pa tro koni.

Sa lé bien vré pars sak lo pouvoir épi son bann z'oblijé i vé bien rakont anou sé l'istoir ofisyèl. Sé l'istoir bann moun bien. Sé l'istoir k'i kol bien avèk bann z'idé dominant-l'idéoloji dominant si zot i vé bien. Pou kosa, pars pétèt bann z'intéléktyèl la pa fé lo travaye konm i fo. Pars bann gran médyà, si zot i vé bien, i pass z'ot tan pou kamouf la vérité, pas in bon koush korona dosi.

Dur dur konète l'istoir La Rényon mèm zordi ankor. Kan mi di l'istoir, mi vé anparl sète lo pèp, sèt bann ti kolon nout péi. Pa l'istoir kolonyal ! Pa l'istoir bann gran kolon !

Justin

« La taye lo shien lé bon pou sak i èm » - In kozman po la rout

Na in provèrb demun déor i di konmsa : « késtyonn gou é d'koulèr, sa i diskit pa ! ». Mé nana osi demoun i di : « nana lo bon gou é lo mové gou. ». Astèr kodsà nout kozman i vé dir. Dabor inn i fo konète koda ou i vé fé ansanm : si sé pou manzé mi konpran pa kisa i pé èm la taye lo shien. Mé si sé pou mélanz avèk la paye pou fé in fimyé la pa parèy. Mé alon rod ankor in pé plis dann fon dé shoz... Mi souvien in zour moin la antann in komik apré parl la « la pans brobi farsi » : i paré sa bann moun l'ékos i manz sa é konm zot i manz sa dopi étan pti, pou zot sa lé bon. Pou nou, mi pans sa lé pa bon ! Konm dé shoz ni manz-gèp frit, sansa sivé tang - moin lé sir na d'moun nana mo d'kèr kan i san sa. Si ni sar dann lo fon dé shoz ankor mi pans sa i ranvoy anou ziska lo provèrb déor mon la nonm anl'èr-la.